**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**INITIATION A L’ANGLAIS INFORMATIQUE – UE 1**

**ENSEIGNEMENT secondaire INFERIEUR de transition**

|  |
| --- |
| **CODE : 730251U11D1** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 705** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 8 août 1996**

**sur avis conforme de la Commission de concertation**

|  |
| --- |
| **INITIATION A L’ANGLAIS INFORMATIQUE – UE 1****enseignement secondaire INFERIEUR de transition** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**1. 1. Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

1. concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et, d’une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

**1. 2. Finalités particulières**

L’unité d'enseignement vise à :

1. initier l’étudiant à d’autres modes de pensée et à d’autres types de culture ;
2. permettre à l’étudiant d’acquérir un outil de communication.

En outre, elle doit amener l’étudiant à la compréhension globale et à la connaissance d’éléments de base d’une langue de communication écrite simple, dans le cadre de situations professionnelles liées au domaine de l’informatique, en relation avec les thèmes spécifiques, les notions, les fonctions et les champs thématiques abordés.

1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
	1. **Capacités**

 L'étudiant sera capable de maîtriser les compétences acquises en lecture et en écriture à la fin de l’enseignement fondamental.

* 1. **Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d’études de base ou un titre équivalent ou supérieur.

1. **ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite,** l'étudiant maîtrisera les compétences suivantes de **l'écrit** et de **l'oral,** à savoir:

* la compréhension globale et la connaissance d'éléments de base d'une langue de communication écrite simple, dans le cadre de situations professionnelles liées au domaine de l'informatique, en relation avec les themes spécifiques, les notions, les fonctions et les champs thématiques abordés;
* l'utilisation des termes et des expressions de base rencontrés dans la littérature informatique écrite;
* la compréhension à l'audition et l'utilisation orale d'expressions stéréotypées simples, nécessaires à la survie professionnelle dans le domaine de l'informatique.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant à:

* comprendre des messages écrits simples relatifs à la vie quotidienne et au domaine de l'informatique;
* reproduire des messages écrits courts et simples relatifs au domaine de l'informatique, à partir d'un modèle vu;
* capter et comprendre globalement des messages oraux simples et précis relatifs au domaine de l'informatique;
* utiliser des expressions simples nécessaires à la survie professionnelle et au travail en classe.
1. **PROGRAMME**

Par la perception de divers éléments du langage (vocabulaire, phonologie, grammaire, orthographe et ponctuation paralinguistiques), l'étudiant doit être capable:

- **prioritairement** de comprendre et reproduire des messages écrits;

- **accessoirement** de reconnaître et reproduire oralement des expressions stéréotypées.

De manière plus spécifique, l'étudiant doit être capable:

- en compréhension à la lecture:

* de comprendre des messages écrits simples (instructions, définitions terminologiques

spécifiques, etc.) relatifs au domaine de l'informatique;

* de reconnaître les formes et les structures grammaticales de base nécessaires à la

compréhension de documents écrits dans le domaine de l'informatique;

- en expression écrite:

* de reproduire des messages écrits courts et simples (instructions, options, etc.) relatifs au domaine de l'informatique, à partir d'un modèle vu;

- en compréhension à l'audition et en expression orale:

* de capter et comprendre globalement des messages oraux simples et précis

(instructions, options, etc.) relatifs au domaine de l'informatique;

* d'utiliser des expressions stéréotypées simples nécessaires à la survie professionnelle et au travail en classe.

**BANQUE DE DONNÉES**

**A. Thèmes spécifiques**

Il s'agit de la compréhension de documents écrits relatifs aux domaines suivants:

- matériel *(hardware)*

* description de l'outil (ordinateur, écran, console, clavier, disquettes, autres périphériques, etc.);
* installation de l'outil (connexions, configurations, etc.);
* utilisation de l'outil (démarrage, messages, etc.);

- logiciels *(software)*

* installation;
* configuration;
* utilisation (fonctions, etc.);
* personnalisation;
* systèmes d'exploitation;
* langages;

**B. Liste des thèmes de communication suggérés**

**-** données personnelles:

* nom, prénom, adresse, lieu et date de naissance, âge, sexe, etc.;

- fournir oralement et/ou par écrit les renseignements nécessaires relatifs à sa personne, épeler le cas échéant;

* profession:

- citer sa profession et le nom de son employeur;

- travail et profession:

* profession, fonction:

- dire et demander quelle profession ou quelle fonction on exerce;

- relations personnelles et professionnelles:

* communiquer au quotidien.

Cette liste ne décrit pas de manière explicite les objectifs didactiques. En outre, la succession des thèmes est totalement arbitraire et ne reflète donc aucune hiérarchie ou classification significative, par exemple pour la disposition séquentielle du matériel didactique.

Il importe toutefois de déterminer en termes de comportements langagiers écrit et oral ce dont l'étudiant doit être capable en rapport avec chacun de ces thèmes.

Il est entendu que les thèmes abordés le seront de manière récurrente en relation avec le niveau linguistique visé au travers des objectifs spécifiques des unités d'enseignement successives.

1. **CHARGÉ DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales des cours de langues vivantes et des finalités particulières de l'unité d'enseignement.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination du cours** | **Classement du cours** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Initiation à l'anglais informatique | CT | B | 48 |
| **7.2. Part d’autonomie** | P | 12 |
| Total des périodes |  | **60** |